



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20131163



27 OCT. 2020

Greffe

N° d'entreprise : 0442 553 491

Nom

(en entier) : Synerglass Soft

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Spinettes 7, 4140 Sprimont, Belgique

Objet de l'acte : Résiliation et octroi d'une procuration spéciale & Nomination du commissaire

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration d.d. 20 avril 2020:

1. Résiliation de la procuration spéciale octroyée à Rotarum SRL

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité de confirmer la résiliation à la date de 26 septembre 2019 de la procuration spéciale octroyée à Rotarum SRL, dont le siège social est sis à Stroobantsstraat 42, B-3040 Huldenberg, représentée par son gérant M. Wim Van de Wiele, ayant comme objet la représentation de la Société dans le but d'effectuer des paiements (agissant ensemble avec un administrateur de la Société) et la représentation de la Société en ce qui concerne les matières suivantes (sans préjudice des pouvoirs de représentation légaux et statutaires) : (a) l'ouverture et la clôture de comptes bancaires ; (b) la conclusion de conventions avec des banques et d'autres institutions financières, avec une valeur maximale de EUR 200.000 ; (c) la conclusion de conventions et le placement de commandes dans le cadre des dépenses opérationnelles, avec une valeur maximale de EUR 200.000 ; (d) se conformer à toutes les obligations légales lui incombant en vertu de la législation sociale et fiscale et du droit des assurances ; (e) signer et recevoir de la correspondance avec des banques, des institutions financières, des autorités et l'administration ; et (f) représenter la Société vis-à-vis l'administration de la TVA en ce qui concerne les relevés, déclarations (trimestrielles), listes annuelles des clients assujettis, etc.

2. Résiliation de la procuration spéciale octroyée à 4 Europe SRL

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité de confirmer la résiliation à la date de 16 décembre 2019 de la procuration spéciale octroyée à 4 Europe SRL, dont le siège social est sis à Adegemstraat 48-50, B-2800 Mechelen, représentée par son gérant M. Eric Spannenburg, ayant comme objet la représentation de la Société en ce qui concerne : (a) la conclusion de conventions, le placement de commandes et le paiement des factures dans le cadre des dépenses opérationnelles, avec une valeur maximale de EUR 20.000 ; (b) la rédaction et acceptation d'offres de vente (y compris la signature de contrats de vente ainsi que de bons de commande de vente) avec une valeur maximale de EUR 200.000 ; et (c) se conformer à toutes les obligations légales lui incombant en vertu de la législation sociale et fiscale et du droit des assurances.

3. Octroi d'une procuration spéciale à SSG SRL

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'octroyer une procuration spéciale à SSG SRL, dont le siège social est sis à Rue du Chêne 24, B-4350 Remicourt, représentée par son gérant M. Jean-François Geys, ayant comme objet la représentation de la Société en ce qui concerne : (a) la conclusion de conventions, le placement de commandes et le paiement des factures dans le cadre des dépenses opérationnelles, avec une valeur maximale de EUR 20.000 ; (b) la rédaction et acceptation d'offres de vente (y compris la signature de contrats de vente ainsi que de bons de commande de vente) avec une valeur maximale de EUR 200.000 ; et (c) se conformer à toutes les obligations légales lui incombant en vertu de la législation sociale et fiscale et du droit des assurances. Par souci de clarté, les administrateurs soulignent que les matières suivantes ne font pas partie de la procuration spéciale susmentionnée : (a) faire des dépenses en capital, quel que soit le montant ; (b) recruter, suspendre ou licencier des salariés, ou changer leurs conditions de travail ou fonction ; (c) acheter ou vendre des actions ou (part de) l'actif d'une autre société ; (d) la

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

formation ou la liquidation des sociétés filiales ; (e) la conclusion, la modification ou la cessation d'une convention concernant un partenariat ou une joint-venture ; ou (f) l'initiation, la conduite ou la résolution (à l'amiable) d'un litige qui dépassent une valeur de EUR 20.000.

4. Procuration spéciale

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'accorder une procuration spéciale à Dimitri Coun, à Lauranne Van den Maegdenbergh et à Sofie Swaelens ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Four and Five Law BV dont les bureaux sont situés en 2000 Anvers, Jan Van Gentstraat 1/101, chaque mandataire agissant seul et avec la possibilité de substitution, afin de faire publier les résolutions susmentionnées aux annexes du Moniteur Belge et de procéder à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Sofie Swaelens
Mandataire spécial

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d.d. 8 juillet 2020:

Résolution 6: Renouvellement de mandat de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de Ernst et Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Marie-Laure Moreau, sur proposition du conseil d'administration, en tant que commissaire de la Société pour un mandat renouvelable de trois ans conformément à l'article 3:61 du Code des sociétés et des associations. Les actionnaires décident également d'approuver la rémunération annuelle du commissaire de EUR 1.000.

Résolution 7: Procuration spéciale

Les actionnaires décident d'accorder une procuration spéciale à Dimitri Coun, Lauranne Van den Maegdenbergh, Sofie Swaelens ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Four and Five Law SRL dont les bureaux sont situés en 2000 Anvers, Jan Van Gentstraat 1/101, chaque mandataire agissant seul et avec la possibilité de substitution, afin de faire publier la Résolution 6 susmentionnée aux annexes du Moniteur Belge et de procéder à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Sofie Swaelens
Mandataire spécial